

## **AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC**, est, par la présente donnée par la soussignée, Sonia Tardif , directrice générale et secrétaire-trésorière, de La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds que :

**LORS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2022, IL A ÉTÉ ADOPTÉ LE RÈGLEMENT 382 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET (PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES) POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023, FIXER LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE, DES TAXES SPÉCIALES, AINSI QUE LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX (AQUEDUC, ÉGOUT, ENLÈVEMENT ET TRANSPORT DES ORDURES, DES MATIÈRES RECYCLABLES ET ENFOUISSEMENT).**

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du soussigné, celui-ci étant situé au 405, rue Principale, Saint-Jacques-de-Leeds et ce, aux heures normales d'ouverture du bureau.

Donné à Saint-Jacques-de-Leeds, ce 7<sup>e</sup> jour de décembre 2022.

Sonia Tardif , g.m.a.  
Directrice générale / greffière-trésorière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Sonia Tardif , directrice générale et secrétaire-trésorière de La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, 405 Principale, Saint-Jacques-de-Leeds, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en conformité avec l'article 431 du code municipal entre 15h et 16h ce 7<sup>e</sup> jour de décembre 2022.

Sonia Tardif, g.m.a.  
Directrice générale et greffière-trésorière